



RH

recrutement

Concours externe et interne Agent de maîtrise spécialité travaux publics (F/H) - 17 postes

Les agents de maîtrise en travaux publics sont affectés dans différents services techniques de la Ville (voirie, canaux, carrières, assainissement...) et ont en charge l'organisation et la gestion de chantiers, d'ateliers ou de sites opérationnels, le contrôle des travaux et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité. Ils assurent le suivi des ressources matérielles et financières et encadrent des équipes.

Les profils recherchés :

- Connaissances techniques spécifiques (BTP, VRD...).
- Sens des responsabilités.
- Rigueur et organisation.

Épreuves à partir du
7 novembre 2016

**INSCRIPTIONS : uniquement
du 29 AOÛT**

**au 23 SEPTEMBRE 2016
inclus**

CONDITIONS D'INSCRIPTION : (voir brochure des concours)

Le concours externe (6 postes)

■ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment la condition de nationalité (française ou d'un Etat membre de la Communauté européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse) au plus tard au premier jour des épreuves.

et

■ Être titulaire d'un BTS ou d'un DUT ou justifier d'une équivalence, au plus tard au premier jour des épreuves.

Le concours interne (11 postes)

■ Être fonctionnaire ou agent non titulaire des administrations parisiennes au jour des épreuves.

et

■ Compter au moins quatre années de services publics au 1^{er} janvier 2016.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- Inscrivez-vous en ligne sur le site internet :

www.paris.fr

Rubrique ► **Emploi et formations**

ou

■ Par dossier papier à retirer à l'accueil du bureau du recrutement, ou par voie postale **en joignant obligatoirement une enveloppe format A4** libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g.

Mairie de Paris - Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement
2 rue de Lobau 75196 PARIS Cedex 04